

Conditions Générales de Vente
En vigueur au 15 septembre 2020

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») s'appliquent à toutes prestations délivrées par **69PIXL**, société à responsabilité limitée à capital variable, dont le siège social est situé 4 Quai Jean Moulin – 69001 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 807 834 767 (le « **Prestataire** ») à des professionnels souhaitant avoir recours à ses services (le « **Client** »).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve en retournant l'Offre (telle que définie ci-après), dûment signée, au Prestataire.

Toute dérogation aux présentes CGV devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Prestataire et du Client.

L'acceptation par le Client des présentes CGV emporte renonciation de ce dernier à se prévaloir des stipulations de ses conditions générales d'achat ou de toute autre stipulation contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les présentes CGV.

Tout autre document que les CGV et notamment site internet, prospectus, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 1 – Objet

Les CGV ont pour but de définir les modalités de réalisation des prestations fournies par le Prestataire au Client (les « **Prestations** »).

Le Prestataire est une agence web accompagnant ses clients au quotidien dans leur transformation digitale. Le Prestataire est spécialisé dans la création de site internet, le développement d'application web et mobile.

Les Prestations seront réalisées majoritairement à distance.

Article 2 – Commande

2.1 Modalités de passation de la commande

Toute prestation sollicitée par le Client donne lieu à l'émission d'une offre écrite par le Prestataire (l'« **Offre** »), qui peut également prendre la forme d'un devis ou d'un bon de commande, sur support papier ou électronique, à laquelle sont jointes les présentes CGV.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés sur l'Offre sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'envoi du document concerné.

L'Offre acceptée par le Client, retournée dûment signée par ce dernier sur support papier ou électronique, vaut passation de commande.

L'Offre complète les présentes CGV. Elle constitue à ce titre des conditions particulières applicables au contrat conclu entre les parties.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et

ne peut être cédé à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire.

Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes ; chaque Offre du Prestataire acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute prestation additionnelle demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'une nouvelle Offre et sera traitée comme une nouvelle commande.

2.2 Modification ou annulation de la commande

Les commandes transmises au Prestataire sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite du Prestataire.

Toute demande de modification ou annulation de la commande devra être présentée par écrit par le Client au Prestataire, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire.

Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), le Prestataire sera délié des délais convenus antérieurement pour l'exécution des Prestations.

Article 3 – Réalisation et livraison des Prestations

Les délais de livraison précisés dans l'Offre ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement du Prestataire. Si les Prestations donnent lieu à des livrables, les livrables sont adressés sur support électronique, à l'attention du personnel et/ou des représentants du Client désignés dans l'Offre acceptée.

Le Prestataire s'engage à réaliser les Prestations mentionnées dans l'Offre. Cependant, ce dernier n'est pas soumis à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens.

Sous réserve de ce qui est indiqué dans l'Offre acceptée par le Client, le Prestataire demeure libre de déterminer seul les moyens (personnel, organisation, méthodes, procédés, techniques, produits) nécessaires à la réalisation des Prestations.

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire en vue de la bonne exécution des Prestations et à déterminer, en lien avec le Prestataire et à l'avance, les spécifications techniques et fonctionnelles à couvrir, dans le cadre de la réalisation des Prestations.

L'exécution de toute Prestation ne pourra débuter, après réception par le Prestataire de l'Offre acceptée, que sous réserve de la réception par ce dernier de l'ensemble des éléments et informations nécessaires identifiés dans l'Offre.

En cas de gestion de nom de domaine, le Prestataire procédera s'il est convenu dans l'Offre, à enregistrer un ou des noms de domaine choisis par le Client pour son compte. Le Client sera systématiquement enregistré comme contact principal dans le registre Whois des informations de contacts des noms de domaine.

Le Prestataire apparaîtra seulement comme contact technique et ne sera nullement le propriétaire du nom

ou des noms de domaine enregistrés au nom du Client. Le Prestataire s'occupera, s'il en a la tâche, de gérer le renouvellement du nom ou des noms de domaine qui lui seront confiés.

Les corrections demandées par le Client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande ou indiquées dans les CGV seront apportées.

Toute correction supplémentaire fera l'objet d'une facturation sur une base horaire applicable par défaut au taux horaire ou journalier tout deux définis ci-dessous par le Prestataire.

Hors accord de tarification ou convention d'honoraires précisés dans l'Offre et/ou dans le cas de modification hors mission de prestation initiale, il sera appliqué au Client les tarifs reproduits ci-dessous :

Taux horaire par collaborateur (1 heure) : 75€ HT
Taux demi-journée par collaborateur (3,5 h) 250€ HT
Taux jour par collaborateur (7 heures) : 500 € HT

En cas de réalisation d'un site Internet ou de développement web, le Prestataire s'engage à la réalisation du site selon les modalités suivantes et telles que précisées au sein du cahier des charges établi préalablement par le Client :

- réalisation de l'architecture générale du site ;
- configuration des données communiquées par le Client au sein de ladite architecture selon l'arborescence telle que décrite dans le cahier des charges ;
- réalisation ou intégration de l'ensemble des éléments graphiques agrémentant l'architecture et les données susvisées selon les thématiques visées dans le cahier des charges ;
- configuration technique de l'architecture, des données et des éléments graphiques susvisés au sein des langages HTML, PHP, jQuery, JavaScript, CSS et MYSQL afin de permettre son exploitation, son évolution et sa maintenance sur le réseau Internet HTTP ou HTTPS.

Les textes ou les contenus rédactionnels des pages du site ou de l'application ne sont pas fournis par le Prestataire. Par défaut, le Prestataire utilise du faux-texte en latin type « lorem ipsum » pour remplir les pages de textes et caler la mise en page.

Lorsque le Client valide le maquetage graphique pour le design des pages web du site, celles-ci sont prises en charge par le Prestataire telles que défini dans l'Offre. Le Client reconnaît que certains éléments peuvent être subjectifs, notamment les couleurs.

Pour toute création graphique, de quelque nature que ce soit, sauf accord préalable entre les parties, le nombre maximal d'aller-retour de modifications est défini à 2 (deux). Tout aller-retour de modification supplémentaire demandé par le Client fera l'objet d'une Offre spécifique.

Le Client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et

iconographiques figurant dans la réalisation livrée par le Prestataire, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur.

Le Client assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle au Prestataire dans le cadre de sa mission, et garantit le Prestataire contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

Le Client assure au Prestataire qu'il est titulaire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion sur l'intégralité des pages qu'il fait maintenir.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés, le Client étant tenu de n'envoyer que des copies ou documents sans valeur de remplacement.

En cas d'hébergement fourni par le Prestataire, ce dernier se réserve le droit de contrôler le contenu des pages Web qui ne devront en aucun cas contenir des informations contrevenant à la législation française en vigueur, à caractère pornographique, violent, ou obscène.

Le Client décharge l'hébergeur et le Prestataire de toute responsabilité quant aux données stockées.

Article 4 – Prix et modalités de paiement

4.1 Prix

Les prix des Prestations sont ceux indiqués dans l'Offre. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Prestations commandées aux prix indiqués dans l'Offre.

En cas de déplacement dans les locaux du Client, les frais de déplacement sur le site du Client sont facturés au réel, dans les conditions suivantes :

- Péage, train (1^{ère} classe), avion (classe économique), taxi et frais de parking : frais réels ;
- Déjeuners et dîners : frais réels plafonnés à 30 € par repas ;
- Hôtel : frais réels plafonnés à 150 € par nuit (petit déjeuner compris).

Le Prestataire pourra utiliser son véhicule. Dans ce cas, il sera mentionné sur la facture émise par celui-ci, à destination du Client, (1) la date du déplacement, (2) le nombre de kilomètres parcourus, ainsi que (3) l'indexation sur le barème kilométrique en vigueur durant l'année en cours et faisant référence à la puissance fiscale du véhicule utilisé.

Outre le prix des Prestations, seront également facturés et payés par le Client, les frais annexes exposés par le Prestataire. Ces frais annexes comprennent notamment, sans que cette liste soit exhaustive : photocopie, téléphone, fax, frais postaux, etc...

4.2 Modalités de paiement

Les factures sont adressées au Client par courrier à l'adresse communiquée par ce dernier ou par email. Les conditions de paiement sont précisées dans l'Offre. Le règlement s'effectue par virement bancaire. Un acompte de trente pourcent (30 %) doit être versé à la signature de l'Offre, avant le démarrage des Prestations.

En cas de commande par un nouveau client, un paiement intégral peut être demandé lors de la commande.

Les factures doivent être réglées dès réception.

En cas de retard de paiement, une pénalité contractuelle correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur est appliquée. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance de la facture et est exigible sur simple demande du Prestataire. Dans ce cas, le Client sera également redevable d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Prestataire peut demander au Client une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre immédiatement les Prestations jusqu'à reprise du paiement.

Le retard de paiement de l'hébergement web peut entraîner la suppression de l'espace d'hébergement du site du Client, ainsi le site ne pourra plus être visible et accessible sur internet par le Client ou par des tiers.

Le retard de paiement du nom de domaine peut entraîner le non-renouvellement à la date d'échéance du nom de domaine du Client géré par le Prestataire.

Article 5 – Obligations du Client

Pour permettre au Prestataire de mener à bien les Prestations, le Client s'engage :

- (i) à déployer ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition du Prestataire toutes informations ou documents qu'il estime nécessaires à la bonne connaissance par ce dernier du domaine qu'il étudie ;
- (ii) à faciliter la prise de contact du Prestataire avec les personnes du Client concernées par les Prestations.

Le Client s'engage à toujours se comporter comme un partenaire loyal et de bonne foi. En contrepartie de la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage à payer au Prestataire le prix stipulé.

Article 6 – Responsabilité

Aucune responsabilité n'est assumée par le Prestataire, de manière expresse ou implicite, à raison de l'usage fait par le Client des Prestations fournies par le Prestataire auprès de tiers, quels qu'ils soient. En particulier, le Client reste seul décisionnaire de toute utilisation des Prestations fournies par le Prestataire, et le Prestataire ne saurait assumer quelque réclamation que ce soit à raison de tout dommage causé à un tiers

quelconque du fait d'une telle utilisation.

Le Client reconnaît que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès Internet sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès des équipements et matériels hébergés indépendamment de la volonté du Prestataire. En cas d'absolue nécessité, le Prestataire se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à Internet et/ou au réseau électrique des équipements du Client pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement. Le Prestataire informera alors le Client auparavant, dans la mesure du possible et dans un délai raisonnable, en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin qu'il prenne ses dispositions. Le Prestataire s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident relevant de sa responsabilité.

En cas de faute imputable au Prestataire lors de l'exécution des Prestations, le Client qui rapporterait la preuve d'un préjudice direct et personnel, sera en droit d'obtenir du Prestataire la réparation du préjudice concerné, la responsabilité du Prestataire ne pouvant, en tout état de cause, excéder les sommes encaissées par lui au titre de la Prestation, étant par ailleurs entendu que la réparation de tous préjudices indirects (notamment préjudice d'image et pertes d'exploitation) est expressément exclue.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données incomplètes, inexactes ou non conformes par le Client ne seront cependant pas imputables au Prestataire.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Le Client reste titulaire de l'ensemble des droits relatifs aux données transmises au Prestataire pour les besoins de l'exécution des Prestations.

Le Client concède au Prestataire, pendant toute la durée de l'exécution des Prestations, une licence, non exclusive, d'utilisation de l'ensemble des données et contenus fournis au Prestataire.

En conséquence, le Client autorise le Prestataire notamment à reproduire, représenter, adapter, modifier lesdits données et contenus sur tout support et par tout procédé connu et inconnu à ce jour en vue de la réalisation des Prestations. Cette licence est consentie à titre gratuit et pour le monde entier. Le Client déclare détenir tous les droits et/ou autorisations nécessaires à l'exploitation, l'utilisation, la reproduction des données et contenus mis à la disposition du Prestataire dans le cadre de l'exécution des Prestations. En particulier, le Client déclare s'il n'en est pas personnellement propriétaire, avoir obtenu toutes les autorisations requises pour l'exploitation des données et contenus fournis.

Article 8 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété des livrables remis par le Prestataire au Client est subordonné au paiement intégral de leur prix.

Article 9 – Confidentialité

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le

cadre de l'exécution des Prestations sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Article 10 – Traitement de données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des Prestations, le Prestataire peut être amené à traiter des données à caractère personnel du Client ou de ses salariés, préposés ou cocontractant.

Le Prestataire s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Le Prestataire s'engage à ne pas exporter ou transférer ces données en dehors de l'espace économique européen, sans garanties appropriées.

Les données ne seront pas conservées pour une durée plus longue que celle nécessaire à l'exécution des Prestations, et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les droits des personnes concernées relatifs à leurs données personnelles peuvent être exercés en contactant le Prestataire à l'adresse électronique suivante : o.verdiere@69pixl.com

Article 11 – Évolution des présentes CGV

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, il en notifiera le Client.

Article 12 – Assurances

Le Prestataire certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages directs pouvant résulter de la réalisation des Prestations.

Le Client déclare quant à lui être assuré pour les conséquences de sa responsabilité, notamment pour le cas où elle serait engagée à la suite d'un accident causé au personnel du Prestataire.

Article 13 – Force majeure

En cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, aucune des parties ne sera responsable d'un manquement aux CGV, à l'exception des obligations de paiement.

Article 14 - Sous-traitance

Sauf instruction écrite contraire, le Client autorise le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Prestations commandées par ce dernier.

Article 15 – Réversibilité

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à assurer une totale réversibilité des données appartenant au Client, sur le plan technique et à tout mettre en œuvre, sur les plans juridique et humain, afin de permettre au Client de reprendre, ou de faire reprendre par un tiers désigné par elle, l'administration des données du Client.

En cas d'expiration ou de résiliation du contrat entre les parties, pour quelque motif que ce soit, le Client sera en droit d'obtenir du Prestataire que ce dernier lui

communique toutes les informations qui lui seront nécessaires pour lui permettre de préparer la réversibilité des données.

Ce droit s'exerce pendant le délai nécessaire à la réalisation de la réversibilité et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux (2) mois à compter de la date de signification de la résiliation ou de la cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit.

Les parties conviennent des dispositions financières suivantes, en ce qui concerne les prestations d'assistance à la réversibilité fournie par le Prestataire, y compris celles relatives au transfert de données :

- — si la réversibilité découle d'une résiliation anticipée du présent contrat suite à un manquement du Prestataire, les prestations d'assistance à la réversibilité ne seront alors pas facturées au Client ;
- — si la réversibilité découle de toute autre cause d'interruption du présent contrat (y compris la force majeure), les prestations d'assistance à la réversibilité effectuées par le Prestataire seront facturées au Client dans leur intégralité, sur la base des tarifs du Prestataire, soit 75 euros hors taxes par heure.

Article 16 – Nullité partielle - Non renonciation

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle stipulation.

Article 17 – Droit applicable et attribution de juridiction

Les CGV sont soumises au droit français.

À DÉFAUT DE RÉSOLUTION AMIABLE, TOUT LITIGE RELATIF À L'INTERPRÉTATION ET À L'EXÉCUTION DES CGV SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.